



COLLECTE 2019

ZONE B

DES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

VOS EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES SONT À DÉPOSER EN MÉLANGE, EN VRAC ET SANS SAC PLASTIQUE DANS LES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE RÉPARTIS SUR VOS COMMUNES.

Pour connaître la liste des points d'apport volontaire vous pouvez consulter le site internet de la communauté de communes :

www.forez-est.fr

BALBIGNY

BUSSIÈRES

COTTANCE

EPERCIEUX-SAINT-PAUL

ESSERTINES-EN-DONZY

JAS

MIZÉRIEUX

MONTCHAL

NÉRONDE

NERVIEUX

PANISSIÈRES

PINAY

ROZIER-EN-DONZY

SAINT-BARTHÉLÉMY-LESTRA

SAINT-CYR-DE-VALORGES

SAINT-JODARD

SAINT-MARCEL-DE-FÉLINES

SAINT-MARTIN-LESTRA

SAINT-AGATHE-EN-DONZY

SAINT-COLOMBE-SUR-GAND

VIOLAY



CARTONNETTES D'EMBALLAGE

briques alimentaires,
boîtes et emballages

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

avec les bouchons



BOÎTES MÉTALLIQUES

canettes, barquettes, aérosols,
boîtes de conserve

PAS BESOIN
DE LAVER
LE CONTENANT

TOUS LES PAPIERS

feuilles, journaux, enveloppes,
magazines, prospectus,
livres, cahiers



ATTENTION :

Vous n'avez plus besoin de séparer vos emballages et vos papiers. Désormais, vous pouvez les déposer en mélange dans le même conteneur d'apport volontaire **24h/24**.



COLLECTE 2019

ZONE B

DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Déchets alimentaires
(restes de repas non compostables)



Papiers ou emballages gras, souillés ou non recyclables
(barquettes, sacs en plastique, sur-emballages polystyrènes...)



Déchets provenant du nettoyage de votre maison
(balayures, lingettes...)



Des communes possèdent plusieurs secteurs de collecte. Pour connaître votre secteur, se référer aux calendriers spécifiques (avec plans fournis) ou consultez le site internet de la communauté de communes :

www.forez-est.fr

COLLECTE EN JOURNÉE

Sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte et les rentrer au plus tôt après le ramassage (au plus tard le soir même)

Montezin / Fromagey

BALBIGNY secteur C0,5

BALBIGNY secteur C1

Pralery

BALBIGNY secteur C0,5

BALBIGNY secteur C1

Centre Ville

BALBIGNY secteur C0,5

BALBIGNY secteur C1

BUSSIÈRES secteur C0,5

COTTANCE secteur C0,5

EPERCIEUX-SAINT-PAUL secteur C0,5

ESSERTINES-EN-DONZY secteur C0,5

JAS secteur C0,5

MIZÉRIEUX secteur C0,5

MONTCAL secteur C0,5

NÉRONDE secteur C0,5

NERVIEUX secteur C0,5

PANISSIÈRES secteur C0,5

PANISSIÈRES secteur C1

PINAY secteur C0,5

ROZIER-EN-DONZY secteur C0,5

ST-BARTHÉLÉMY-LESTRA secteur C0,5

ST-CYR-DE-VALORGES secteur C0,5

ST-JODARD secteur C0,5

ST-MARCEL-DE-FÉLINES secteur C0,5

ST-MARTIN-LESTRA secteur C0,5

STE-AGATHE-EN-DONZY secteur C0,5

STE-COLOMBE-SUR-GAND secteur C0,5

VIOLAY secteur C0,5

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Semaines impaires						Semaines paires					
Montezin / Fromagey												
BALBIGNY secteur C0,5							x					
BALBIGNY secteur C1	x						x					
Pralery												
BALBIGNY secteur C0,5									x			
BALBIGNY secteur C1			x						x			
Centre Ville												
BALBIGNY secteur C0,5					x							
BALBIGNY secteur C1					x						x	
BUSSIÈRES secteur C0,5										x		
COTTANCE secteur C0,5									x			
EPERCIEUX-SAINT-PAUL secteur C0,5				x								
ESSERTINES-EN-DONZY secteur C0,5						x						
JAS secteur C0,5				x								
MIZÉRIEUX secteur C0,5									x			
MONTCAL secteur C0,5	x											
NÉRONDE secteur C0,5				x								
NERVIEUX secteur C0,5			x									
PANISSIÈRES secteur C0,5						x						
PANISSIÈRES secteur C1		x						x				
PINAY secteur C0,5									x			
ROZIER-EN-DONZY secteur C0,5			x									
ST-BARTHÉLÉMY-LESTRA secteur C0,5				x								
ST-CYR-DE-VALORGES secteur C0,5								x				
ST-JODARD secteur C0,5									x			
ST-MARCEL-DE-FÉLINES secteur C0,5						x						
ST-MARTIN-LESTRA secteur C0,5										x		
STE-AGATHE-EN-DONZY secteur C0,5				x								
STE-COLOMBE-SUR-GAND secteur C0,5							x					
VIOLAY secteur C0,5		x										

ATTENTION

- > La fréquence de collecte change pour certains. 1 collecte tous les 15 jours ou 1 collecte par semaine selon la commune et le secteur.
- > Tous les jours fériés sont travaillés, sauf le mardi 1^{er} janvier, le mercredi 1^{er} mai et le mercredi 25 décembre où la collecte est décalée au lendemain.

C1 : 1 collecte par semaine | C0,5 : 1 collecte tous les 15 jours